FICHE D'INSCRIPTION MULTI-ACTIVITES - L'ASSOCIATION SPORTIVE DU **LYCEE LAKANAL**

Important : Un mail vous sera envoyé par l'UNSS pour finaliser l'adhésion. L'inscription n'est effective qu'après validation sur le site Opuss de l'UNSS (procédure sur le mail).

Adresse mail EN MAJUSCULE (responsable légal 1): ……..@……

Adresse mail EN MAJUSCULE (responsable légal 2): ……..@……

NOM et PRENOM de l'enfant : …… classe : …… né(e) le ……/……./20……

Activité(s)choisie (s) : ……/……

N° téléphone PARENT …… Numéro de téléphone de l'élève :……

1- AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)…… , responsable légal de l'enfant …….. autorise mon enfant à s'inscrire, à participer à l'association sportive ainsi qu'aux compétitions dans et à l'extérieur de l'établissement, et à se rendre sur les lieux de compétition par ses propres moyens si besoin.

☐ **J'accepte que les responsables de l'association sportive de Lakanal autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin. (En cas de refus, rayer cette phrase)**

☐ **Je m'engage en tant que parent à veiller à la participation régulière de mon enfant**

2- **REGLEMENT** Je règle la cotisation de 40 euros… (cochez votre choix de règlement)

- ☐ Avec LABAZ
- ☐ Par chèque à l'ordre de **l'AS du Lycée Lakanal**
- ☐ En espèce

3- Souscription à une assurance complémentaire

La MAIF vous propose une assurance complémentaire pour la pratique sportive à l'association sportive.

Souhaitez-vous prendre l'assurance complémentaire ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, merci de vous rapprocher de l'enseignant responsable de l'activité les modalités étant sur le site de la cité scolaire Lakanal.

- **Une mention sur le droit à l'image :** Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence. **Lu et approuvé ◯ OUI ◯ NON**

- **Une mention sur le RGPD :** Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), et notamment pour s'assurer des du respect des conditions d'accès et de participation à des compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'UNSS présente à cet égard, un intérêt légitime pour le traitement de telles données. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour cette dernière de collecter, d'enregistrer, de trier, de lister, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier les élèves n'étant pas autorisés, en application des articles15 à 18 du règlement fédéral sportif et artistque de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories Etablissement, Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours :
- Sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtés par le ministre chargé des sports.
- Sur les listes de pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées.
- En sport-études dans l'activité sportive ou artistique concernée.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles qui le concerne, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable par email à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL https://www.cnif.fr/fr/plaintes ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS. **Lu et approuvé ◯ OUI ◯ NON**

- **Une mention sur les Assurances & le Règlementaire :** Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération et du règlement sportif et artistique (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée « LA sport+ » de la MAIF pour un complément de 12,80 euros. **Lu et approuvé ◯ OUI ◯ NON**

Fait à Le Signature